



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 9 DÉCEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Marie-Line PLOUVIEZ

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Florence WOZNY, M. Pierre GEORGET, M. René HOCQ.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE - DESAFFECTATION ET
DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN ANCIEN DEPOT DE MATERIELS
DU CER DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE (SIS RUE DE CANTERAIN ET
CADASTRÉ AH 109)**

(N°2024-565)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3213-1 à L.3213-2-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.2141-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion en date du 25/11/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De constater la désaffectation de toute mission de service public de l'ensemble immobilier sis rue de Canteraine à SAINT-POL-SUR-TERNOISE (parcelle AH 109 pour 239 m²), selon les modalités reprises au rapport et conformément aux plans joints à la présente délibération.

Article 2 :

De déclasser cet ensemble immobilier, visé à l'article 1, du domaine public départemental et de le reclasser dans le domaine privé immobilier départemental, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 9 décembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
ST-POL-SUR-TERNOISE

Section : AH
Feuille : 000 AH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 14/10/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

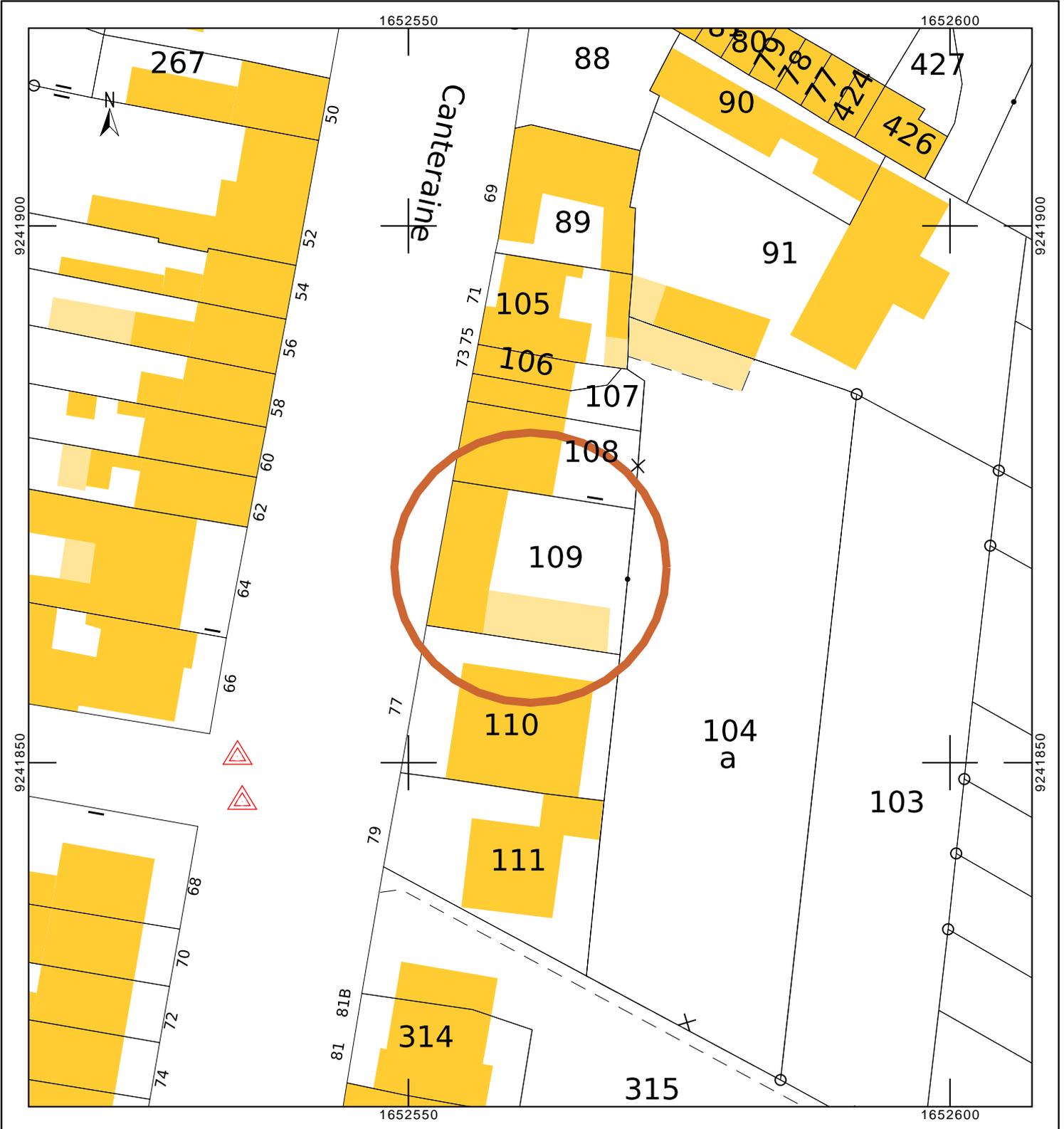
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SAINT-POL-SUR-TERNOISE
Place François MITTERRAND 62130
62130 SAINT-POL-SUR-TERNOISE
tél. 03 21 47 44 00 -fax 03 21 47 44 08
ptgc.620.arras@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



VUE AERIENNE

Commune:

SAINT-POL-SUR-TERNOISE



VUE AERIENNE

Commune:

SAINT-POL-SUR-TERNOISE



VUE FACADE

Commune:

SAINT-POL-SUR-TERNOISE



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau Foncier

RAPPORT N°14

Territoire(s): Montreuillois-Ternois
Canton(s): SAINT-POL-SUR-TERNOISE
EPCI(s): C. de Com. du Ternois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 9 DÉCEMBRE 2024

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN ANCIEN DEPOT DE MATERIELS DU CER DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE (SIS RUE DE CANTERAINNE ET CADASTRÉ AH 109)

La propriété départementale, sise rue de Canteraine à SAINT-POL-SUR-TERNOISE, bâtie sur la parcelle cadastrée AH 109 d'une contenance de 239 m², se compose d'un bâtiment de stockage de matériels précédemment utilisé par le Centre d'Entretien Routier (CER).

Le bâtiment, inoccupé depuis quelques mois, n'a depuis reçu aucune affectation à un service public ou à l'usage direct du public.

Or, l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques dispose que « *Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public, ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.* »

Il convient dès lors de constater la désaffectation de l'ensemble immobilier sis rue de Canteraine (parcelle AH 109) à SAINT-POL-SUR-TERNOISE, de tout service public et décider le déclassement dudit ensemble immobilier du domaine public afin de l'intégrer dans le domaine privé immobilier départemental ; ceci permettant, le cas échéant, une valorisation ultérieure par vente au profit d'un tiers.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- de constater la désaffectation de toute mission de service public de l'ensemble immobilier sis rue de Canteraine à SAINT-POL-SUR-TERNOISE (parcelle AH 109 pour 239 m²),
- de décider de déclasser cet ensemble immobilier du domaine public départemental et de le reclasser dans le domaine privé immobilier départemental.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 25/11/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY